

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

RÈGLEMENT
Championnat suisse individuel Agility

valable à partir du **01.01.2025**

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	3
2	Championnat suisse individuel d'agility.....	3
2.1	Admission Conditions de participation au CS individuel	3
2.2	Inscription, frais d'inscription et frais de CS individuels.....	4
3	Mode.....	4
3.1	Déroulement général du concours	4
3.2	Numéros de départ et ordre de départ	4
3.3	Reconnaissance du parcours	4
3.4	Qualification	4
3.4.1	La finale	5
4	Entrée en vigueur	6

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

Le présent règlement contient les dispositions relatives au Championnat suisse individuel d'agility.

Sur la base d'autorisations expresses contenues dans ce règlement, la CTAMO peut édicter d'autres dispositions sous forme de directives contraignantes.

La CTAMO édicte en outre des cahiers des charges spécifiques pour les organisateurs de compétitions d'agility et les titulaires de fonctions attribuées.

2 CHAMPIONNAT SUISSE INDIVIDUEL D'AGILITY

Le championnat suisse individuel (CS individuel) est organisé chaque année entre juin et décembre. Les clubs qui veulent poser leur candidature se présente à la CTAMO. L'attribution est faite par la CTAMO.

2.1 ~~Admission~~ Conditions de participation au CS individuel

Sont autorisés à participer les athlètes qui :

- a. être de nationalité suisse ou liechtensteinoise
ou
- b. ont leur domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein
et sont membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.

~~La participation aux concours du CS est ouverte aux chiens avec ou sans pédigrée qui au moment du CS individuel, sont autorisés de participer dans la classe 3. Ces chiens doivent posséder une licence agility valable de la CTAMO. Ces chiens peuvent être conduits au CS par des conducteurs avec domicile légal en Suisse ou au Liechtenstein et qui sont membres d'une section locale ou d'un club de race de la SCS.~~

~~La vérification des conditions d'admission appartient au club organisant. En cas de doute, la CTAMO décide sur demande de l'admission.~~

Le chien conduit doit disposer d'une licence d'agility valable de la CTAMO, être autorisé à concourir dans la classe nationale la plus élevée de sa catégorie au moment du CS.

300 chiens **au maximum** peuvent participer aux concours de qualification pour le CS. **Le nombre exact sera déterminé par la CTAMO en se basant sur l'infrastructure disponible.** Ceux-ci sont déterminés de l'évaluation annuelle de la liste Agility Champions Race (ACR). La répartition entre les différentes catégories se fait en rapport aux chiens énumérés dans la liste ACR à la fin de la période de qualification. La CTAMO publie la liste des chiens autorisés à participer. Si un team autorisé de participer renonce à la participation, le prochain team de sa catégorie prend sa place. Si dans une catégorie pas toutes les places de départ ne sont revendiquées, les places de départ libres seront proportionnellement réparties entre les autres catégories.

Les champions suisses en titre sont directement admis à la finale.

Peuvent participer aux CS les personnes admises aux CS et qui ont envoyé leur dossier dans les délais.

- s'inscrit au CS via le Dashboard

- s'acquitte de la finance d'inscription

Les places de départ encore disponibles après la clôture des inscriptions sont distribuées par catégorie aux équipes en retard (base ACR). Une fois le repêchage terminé, le nombre de participants au CS est connu. Le nombre exact est communiqué à l'organisateur par la CTAMO et sert de base au calcul de la participation à la finale.

La CTAMO fixe les détails des conditions de participation dans la directive "CS individuels".

2.2 Inscription, frais d'inscription et frais de CS individuels

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire en tant qu'équipe auprès de la CTAMO dans le délai (date limite) et la forme fixés par la CTAMO afin d'être prises en compte dans le classement.

Les frais d'inscription pour les qualifications et la finale sont fixés par la CTAMO avec l'organisateur et publiés en même temps que les conditions d'inscription. Pour la participation à la sélection des championnats suisse, une taxe unique doit être payée à la CTAMO. Cette taxe est fixée par la CTAMO et sert à couvrir les dépenses particulières liées aux CS.

3 MODE

3.1 Déroulement général du concours

Le CS individuel se compose de deux épreuves de qualification et de deux épreuves de finale.

Pour tous calculs des pourcentages, les valeurs sont arrondies au prochain nombre entier.

Toutes les directives suivantes valent toujours par catégorie.

3.2 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire. Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, un écart d'au moins vingt numéros de départ doit être respecté, si possible, entre les chiens concernés.

~~Pour toutes les autres épreuves, la liste de départ correspond au classement général inversé. La période de récupération pour les conducteurs ayant plusieurs chiens dans la même catégorie est d'au moins deux minutes.~~

~~L'attribution des numéros de départ se fait de manière aléatoire.~~

L'ordre de départ doit être impérativement respecté lors des manches de qualification et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans différentes catégories, c'est le Juge Arbitre qui décide de l'ordre de départ en cas de chevauchement des temps.

Le numéro de départ du concurrent actuellement en lice doit être clairement visible pour tous les concurrents et les spectateurs.

Une subdivision préalable (et une numérotation) en sous-groupes avec ou sans participation aux manches de qualification ou en cas de grands champs de départ est expressément autorisée et aide à structurer clairement les champs de départ et les visites de parcours.

3.3 Reconnaissance du parcours

La reconnaissance du parcours ("briefing") n'est autorisée qu'aux conducteurs/conductrices de chiens du groupe concerné et ne doit pas être assistée par des tiers dans le ring.

3.4 Qualification

La qualification se déroule en deux épreuves (agility et jumping). L'ordre est déterminé par l'organisateur.

Au moins 10 équipes et au maximum 40% des équipes admises aux CS se qualifient pour la finale (y compris les champions suisses en titre, qui sont placés pour la finale). ~~De plus, le champion suisse en titre est placé pour la finale.~~

Les premiers 16% de chaque épreuve de qualification des teams qui ont participé se qualifient pour la finale.

Les places de départ encore libres sont données aux meilleurs teams du classement combiné.

Si un team se qualifie dans les deux épreuves de qualification ou si le team est le champion en titre et donc qualifié, les teams suivants ne peuvent pas avancer et prendre la place. Le nombre de teams directement qualifiés se réduit donc. Les places de départ encore libres pour la finale sont données aux meilleurs teams du classement combiné.

Le classement combiné est calculé à partir du **placement¹ des deux manches de qualification**. Les points de fautes totales (fautes parcours et faute de temps) et les temps de parcours des deux concours sont additionnés. Le classement est fait en considération et dans l'ordre des points suivants:

1. Points de fautes totales
2. Plus petite somme des fautes de parcours
3. Plus petite somme des temps de parcours
4. Si toutes les données susnommées sont identiques, **c'est le meilleur résultat de la manche d'agility qui compte** ~~les teams seront classés ex-aequo.~~

3.4.1 La finale

La finale se fait en deux épreuves (agility et jumping). La CTAMO fixe l'horaire et le déroulement **dans la directive CS individuels**.

Le nombre de participants pour la finale se compose ainsi

- a) des teams qualifiés par les concours de qualification
- b) ~~en plus~~ du champion en titre

L'ordre de départ pour la première épreuve (jumping) se fait au hasard. Pour la deuxième épreuve l'ordre de départ se fait en ordre inverse du classement de la première épreuve.

Les rangs 1 à 3 des épreuves finales reçoivent des prix.

Les classements des deux manches de la finale donnent le classement combiné pour déterminer le champion suisse.

~~Pour déterminer le classement, les deux épreuves finales sont évaluées en additionnant les points de fautes totales (fautes de parcours et fautes de temps) et les temps de parcours dans une liste de résultat totale.~~

Pour l'ordre du classement valent:

1. plus petite somme des points de fautes totales
2. plus petite somme des fautes de parcours
3. plus petite somme des temps de parcours
4. **Si tous les points ci-dessus sont égaux, le meilleur résultat de la course d'agility compte.**

Le team vainqueur est champion suisse de sa catégorie.

¹Placement : résultats conduisant à un placement. Pas de DIS

4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du **28.03.2024** et approuvé par le Comité central de la SCS le **xx.xx.2024** sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le **01.01.2025**.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO

BROUILLON